

Paris, le 24 avril 2021

Madame la Directrice Générale,

Le syndicat FO soutenu par tous les orthophonistes de l'Entraide Union vous a écrit le 24 février pour vous signaler l'inégalité salariale existante dans votre association puisque les orthophonistes de l'Entraide Union des CMPP Essonnien bénéficient, en plus de leur classement indiciaire, d'une indemnité particulière de salaire de 70 points, et cela depuis janvier 2021.

Vous nous avez répondu dès le 25 février : « La question de la rémunération des orthophonistes est un sujet que nous avons identifié et pour lequel une analyse est en cours, nous devrions donc pouvoir être en mesure de vous apporter une réponse rapidement. »

Nous avons appris depuis que vous êtes entrain de travailler sur un projet d'accord.

Sans présager de son contenu, mais constatant qu'à la date du 24 avril soit deux mois après notre sollicitation, ce projet ne nous a toujours pas été communiqué, nous tenons à vous rappeler que la revendication que nous portons avec tous les orthophonistes de l'Entraide Union est simple, à savoir : 70 points supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2021 pour tous les orthophonistes.

Au niveau national, notre fédération exige l'ouverture d'une négociation pour la mise en conformité des classifications fondées sur l'ancienneté et le niveau des diplômes à savoir : à niveau de diplôme équivalent, les salariés quels que soient leurs métiers doivent bénéficier de la même grille salariale, soit pour tous les orthophonistes une grille de salaire correspondant au niveau master.

En attendant l'ouverture de cette négociation et conformément à l'annexe 4 de la CCNT66 et à la grille de classification existante, FO avec les orthophonistes de l'Entraide Union vous proposent d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, la grille salariale égalitaire et spécifique suivante :

Coefficient : $434 + 70 = 504$

Progression à l'ancienneté

Périodicité	Coefficient	(1)
Début	$434 + 70 = 504$	$446 + 70 = 516$
Après 01 an	$447 + 70 = 517$	$459 + 70 = 529$
Après 03 ans	$478 + 70 = 548$	$491 + 70 = 561$
Après 05 ans	$503 + 70 = 573$	$517 + 70 = 587$
Après 07 ans	$537 + 70 = 607$	$552 + 70 = 622$
Après 09 ans	$570 + 70 = 640$	$586 + 70 = 656$
Après 11 ans	$581 + 70 = 651$	$597 + 70 = 667$
Après 14 ans	$615 + 70 = 685$	$632 + 70 = 702$
Après 17 ans	$647 + 70 = 717$	$665 + 70 = 735$
Après 20 ans	$679 + 70 = 749$	$698 + 70 = 768$
Après 24 ans	$715 + 70 = 785$	$735 + 70 = 805$
Après 28 ans	$762 + 70 = 832$	$783 + 70 = 853$

(1) Subissant les sujétions d'internat

Dans l'attente d'une nécessaire et indispensable rencontre pour finaliser ce juste projet d'accord d'entreprise, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale nos sincères salutations.

Abderrahman MEZBERT
Délégué Syndical Central FO

Tél : 06 82 69 54 46 - mezberty.abder@numericable.fr